

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE TRENTE SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 24 septembre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUÉZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud-MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MOURFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Annie VALO.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- David BURLOT donne pouvoir à Alain GOUÉZIN,
- Catherine DREZET donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Jean-François CORDON, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY-ROBERT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Délibération n°2025-143

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 9

EAU ASSAINISSEMENT RAPPORTS 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation et l'adoption de rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement individuel. Ils couvrent les communes gérées en régie et en délégation de service public.

De plus, le RPQS du syndicat de Caulnes-la Hutte-Quélaron est, également, présenté au Conseil communautaire afin de l'informer des caractéristiques principales du service sur ce secteur, même si Lamballe Terre & Mer a délégué la compétence de gestion de l'eau potable à ce syndicat.

Les rapports 2024 et l'avis du Conseil communautaire seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 18 septembre 2025,

Considérant les rapports 2024 sur le prix et la qualité des services publics relatifs à l'eau potable, à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable incluant le RPQS du syndicat Caulnes - La Hutte – Quelaron,
- ADOPTE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- ADOPTE le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement individuel (SPANC),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

13 OCT. 2025



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

13 OCT. 2025

De la publication le

13 OCT. 2025

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale